

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**



Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Autorisation environnementale unique du nouveau captage du Gorget à Saint-Prest (BSS en cours d'obtention) dans le cadre de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 17-b	Autorisation de prélèvement en nappe (Craie) à Saint-Prest (28) : - Volume annuel maximum de 876 000 m3/an - Volume journalier maximum de 2 400 m3/jour (20h/jour) - Débit horaire : 120 m3/h.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Prélèvement d'eau au droit du nouveau forage du Gorget réalisé en 2018 sur la commune de Saint-Prest pour le compte de Chartres Métropole. Cette demande d'autorisation intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ce captage destiné à l'alimentation en eau potable.

Le captage du Gorget profond de 30 m/sol est crépiné au droit de la nappe de la craie entre 9 et 30 m de profondeur et a une capacité de production de 120 m3/h.

#### 4.2 Objectifs du projet

Depuis la réorganisation territoriale, la communauté de communes de Chartres Métropole est constituée de 66 communes et exerce la compétence « Production d'Eau potable » sur son territoire.

Elle dispose à ce jour de 29 captages d'eau souterraine en service et d'un captage d'eau de surface. En vue d'optimiser sa gestion de la production et de l'alimentation en eau potable à l'échelle de ce nouveau territoire, dont elle a la compétence, Chartres Métropole a lancé un schéma directeur en 2013. Cette étude a conclu à la nécessité de mener une recherche d'eau, pour sécuriser l'alimentation de la partie urbaine et de la partie périurbaine. Sur la base d'une analyse du contexte hydrogéologique et environnemental, 6 sites ont été retenus sur 3 secteurs géographiques, visant la nappe de la craie sur le territoire de Chartres Métropole :

- en amont de l'agglomération pour le site Jouy et St-Prest Nord et Sud,
- en aval de l'agglomération pour le site Ver les Chartres, Nogent sur Eure et St-George sur Eure.

Suite à la réalisation d'un sondage de reconnaissance positif, un forage définitif a été réalisé au lieu-dit Le Gorget. L'aquifère visé par le forage est l'aquifère multicouches de la Craie du séno-turonien appartenant à la masse d'eau FRGG092 (Calcaires Tertiaires libres de Beauce).

La présente procédure vise à mettre en place les périmètres de protection autour du captage ainsi qu'à solliciter l'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement et au titre du Code de la Santé Publique pour la distribution des eaux.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du forage définitif se sont achevés en 2018, il n'y a donc pas de travaux prévus.

Il restera à mettre en place les équipements de pompage dans le forage ainsi qu'un regard de protection, à réaliser les travaux de raccordement de ce captage ainsi qu'à aménager le périmètre de protection immédiate.

Aucun traitement des eaux ne sera nécessaire, hormis une désinfection.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage du Gorget, sis au lieu-dit du même nom sur la commune de Saint-Prest est situé sur une partie de la parcelle AI 35. Réalisé en 2018 par l'entreprise MASSE à 30 m de profondeur, il capte les eaux circulant dans la nappe de la craie entre 9 et 30 m de profondeur.

Le forage définitif est constitué :

- D'un tubage plein acier de 860 mm de diamètre de 0 à 7.7 m/sol, cimenté à l'extrados,
- D'un tubage plein INOX de 609 mm de diamètre de 0 à 8.17 m/sol, cimenté à l'extrados,
- D'un tubage INOX en diamètre 273 mm, gravillonné à l'extrados :
  - o Plein de 7.94 à 8.99 m/sol (avec raccord à gauche PVC 250/208)
  - o Crépiné de 8.99 à 30.19 m/sol (fil enroulé, slot 3 mm)
  - o d'un bouchon de fond de 30.19 à 30.53 m/sol.

Les 8 premiers mètres font donc l'objet d'une double cimentation de manière à isoler les éventuelles venues d'eau superficielles.

Le niveau statique est reconnu à 1,2 m/sol.

Les essais par paliers montrent un débit critique à 120 m<sup>3</sup>/h.

Le niveau dynamique à l'issue du pompage de 72h réalisé à 120 m<sup>3</sup>/h est mesuré à 4,4 m/sol (rabattement de 3,2 m, débit spécifique de 37 m<sup>3</sup>/h/m). La mesure du niveau de l'Eure pendant le pompage montre l'absence d'incidence.

Le captage sera équipé de 2 pompes.

La nappe de la Craie est localement captive sous le couvert des argiles à silex, et dirigée vers le nord-est (vers l'Eure).

Pour un débit d'exploitation de 120 m<sup>3</sup>/h, l'isochrone 1, 3, 6 et 12 mois est de 274, 670, 1090 et 2034 m.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du CE) au titre de la rubrique 1.1.2.0.

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes demandés :	
Volume annuel	876 000 m3/an
Volume journalier maximum	2 400 m3/jour
Débit horaire	120 m3/h

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit Le Gorget, commune de  
Saint-Prest (28)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 23' 09" E Lat. 48° 23' 55" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation

environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIÉFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune infrastructure routière ou ferroviaire appartenant au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État de l'Eure-et-Loir n'est présente au droit de la commune de Saint-Prest.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone soumise au risque Inondation, à l'intérieur de l'enveloppe définie par les contours de la crue centennale. L'arrêté préfectoral date de 1991, en application de l'ex-article R111-3 du Code de l'Urbanisme et fait office de PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone de répartition des eaux pour le Cénomaniens et l'Albien, aquifères non visés par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein d'un site inscrit (Haute Vallée de l'Eure) Le projet, en raison des réglementations dans le futur PPR, participera à la protection de la Haute Vallée de l'Eure (limitation des activités polluantes notamment).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Directive habitats n° FR2400552 – Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, situé à 2,5 km au nord-est du captage du Gorget
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 876 000 m <sup>3</sup> /an dans la nappe de la Craie, masse d'eau des calcaires tertiaires libres de Beauce
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 876 000 m <sup>3</sup> /an dans la nappe de la Craie, masse d'eau des calcaires tertiaires libres de Beauce
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En vue de caractériser l'éventuelle incidence des pompages sur l'Eure au droit du projet, le niveau de celle-ci a été suivi lors des pompages d'essais réalisés sur le forage. Aucune incidence n'a été notée. Compte-tenu de l'éloignement du projet vis-à-vis des zones naturelles protégées, les travaux n'auront aucune incidence sur celles-ci.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche est à 2,5 km au nord-est.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du forage sera prochainement propriété de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet concerne la nappe souterraine de la craie. Il n'aura pas d'incidence sur les milieux superficiels du fait de la profondeur des niveaux exploités (crépines entre 9 et 30 m). Les 8 premiers mètres ont été cimentés de façon à isoler les niveaux superficiels (double cimentation).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences potentielles du projet de nouveau forage AEP du Gorget sur son environnement sont relatives au prélèvement des eaux souterraines dans la nappe de la craie (forage de 30 m, NS à 1,2 m/sol) . Le forage a été réalisé de manière à éviter tout impact sur le milieu superficiel : double cimentation sur les 8 premiers mètres, mise en place d'une tête étanche... Par ailleurs, l'environnement du captage est localement peu sensible : site situé en dehors de zones sensibles (NATURA 2000, ZNIEFF, zones humides, faune/flore etc), à l'exception du site inscrit de la vallée de l'Eure. La rivière l'Eure est située à environ 50 m au sud-est du site et n'a pas réagi au pompage.

Il ne nous apparaît par conséquent pas nécessaire d'approfondir le dossier d'autorisation environnementale (qui comportera une étude d'incidence) par une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Chartres le,

Signature

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
Services Urbains & Environnementaux  
Louis SEMBAT